



DECLARATION DES ÉLUS CGT EDUC'ACTION A LA CAPA TABLEAU D'AVANCEMENT DES CPE DU MARDI 17 JUIN 2014

La **CGT Educ'action** souhaite rappeler que la création de la Hors-Classe répondait à l'objectif de permettre une évolution de la carrière des enseignants arrivés au terme de la classe normale. Ce grade supérieur avait pour fonction de sortir « par le Haut » de la grille indiciaire des fonctionnaires et de rémunérer plus justement leurs qualifications.

J'ai fait un rêve...

Un beau matin en me levant j'ai trouvé des documents préparatoires au Groupe de Travail sur la Hors Classe de cette année, qui affectaient réellement 7% des promovables à la Hors classe. L'administration nous faisait même bénéficier d'un réel rattrapage cette année, puisque plus d'une quarantaine de collègues pouvait en bénéficier... Les documents de travail laissaient à penser que 48 collègues seraient promus... nous pensions naïvement qu'il s'agissait de la régularisation des personnels lésés les années passées, une occasion de reconnaître le travail et l'investissement des collègues !

Depuis l'année dernière les CPE bénéficient en effet du même taux de passage à la Hors Classe que les autres disciplines. Cela aurait du se traduire en tenant compte du pourcentage alloué à 34,58 Promus sur 491 collègues CPE inscrits au tableau d'avancement à la hors classe.

Je me suis réveillé au Rectorat lorsque l'administration nous a annoncé qu'une erreur s'était glissée, une coquille informatique dans les documents préparatoires et que **le nombre de promus serait cette année de 32...**

Et encore ce chiffre va être amputé de deux avis exceptionnels, pour services rendus. Nous rappelons notre opposition à ces avis qui privent injustement deux de nos collègues et qui amplifie les effets d'inégalité de traitement que nous dénonçons depuis maintenant trois ans.

La **CGT Educ'action** continue de revendiquer la suppression de la hors-classe et son intégration dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que tous les personnels de l'Education Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière.

Nous constatons qu'un nombre encore trop important de collègues ne bénéficieront pas d'un accès rapide à la hors classe et, à ce titre, ne pourront pas, pour les plus âgés d'entre eux, partir en retraite avec une pension calculée en fonction de l'indice terminal de la hors classe. Cette situation est d'autant plus inacceptable que nombre d'entre eux n'auront pas une durée d'assurance suffisante pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

La **CGT Educ'action** rappelle son opposition aux avis défavorables qui, pour certains, sont loin d'être objectifs.

Lors du **Groupe de Travail** qui s'est tenu la semaine dernière, nous avons contesté la teneur des reproches exprimés sur les avis défavorables qui émanaient soit du chef d'établissement, soit des inspecteurs.

L'avis servant à régler des contentieux entre le chef et le Conseiller Principal d'Education de l'établissement. L'usage récurrent depuis plusieurs années, de termes issus de l'affiliation managériale nous paraît très éloigné de la définition professionnelle de notre métier, très éloigné aussi de la réalité professionnelle et des véritables objectifs éducatifs du métier. Cette politique managériale consiste souvent à isoler les collègues.

La **CGT Educ'action** s'inquiète de ces pratiques, et dénonce cette dérive... qui cherche à imposer aux équipes en place un fonctionnement différent venu du monde de l'entreprise.

Non le CPE n'est pas un Chef de service qui manage ses troupes, le Conseiller Principal d'Education est un personnel « responsable de l'animation de l'équipe (...) qu'il constitue avec les autres conseillers principaux d'éducation, les personnels de surveillance (...) équipe sur laquelle repose, en grande partie, l'organisation et l'animation de la vie scolaire... », sous la responsabilité du Chef d'établissement (**Circulaire n° 82-482 du 28 octobre 1982**). Cela est réaffirmé dans l'esprit des textes récents qui vont avoir une réelle influence sur nos métiers.

La CGT Educ'action tient à rappeler son hostilité à la rédaction de ce projet de service, dit Projet Vie Scolaire, elle tient à rappeler que le seul Projet légitime pour parler des questions de la vie scolaire se nomme Projet d'établissement et reste un outil pertinent et novateur. Le seul qui permet de poser les questions essentielles de la Vie Scolaire dans les établissements et de travailler avec l'ensemble des personnels sur ces problématiques. Les CPE doivent s'y investir pleinement comme ils savent le faire.

La vie Scolaire est l'affaire de tous et elle ne se limite pas aux portes des dits « services de la Vie Scolaire... »

La CGT Educ'action n'accepte pas le discours gouvernemental selon lequel tout le monde devrait faire des efforts à cause de la crise.

Les dotations en moyens de surveillance ont baissé à cette rentrée scolaire, pour l'année prochaine elles restent les mêmes alors que nous savons qu'il y aura plus d'élèves dans nos établissements... les taux d'encadrement augmentent pas les moyens !!! De nombreux établissements sont sous dotés : les conditions de travail et le fonctionnement des établissements vont encore cette année se dégrader.

A la rentrée prochaine une partie de nos collègues lauréats de concours vont se retrouver stagiaires en situation pleine et entière, ce sont ceux de la génération sacrifiée des CPE, ils n'ont pas connu les IUFM, ne connaîtront pas les ESPÉ ... seul le terrain et peut-être une légère dose de formation pour entrer pleinement dans le métier.

La CGT Educ'action dénonce les injustices de ce système.

L'ouverture des ESPÉ devait permettre un changement dans la formation de nos collègues. Nous rappelons notre revendication d'affecter les collègues des ESPÉ sur les postes en doublette dans l'établissement de leur conseiller pédagogique.

Nous remarquons cependant que les réformes mises en place ces dernières années ont fragilisé les établissements, fragilisé les rapports et le dialogue entre le chef d'établissement et les personnels, dégradé les conditions de travail en cherchant la mise en concurrence des personnels entre eux et l'instauration du mérite comme mode de gestion.

Nous attendons toujours une rupture claire et nette...

Hors du travail sur le Métier de Conseiller Principal d'Education, nous avons vu de réelles avancées dans la reconnaissance de notre rôle au sein des équipes pédagogiques. Ces travaux ne semblent toujours pas être pris en compte par l'administration centrale.

La FPMA sur le Mouvement nous a fait aussi ressortir des tiroirs, des restes du projet ECLAIR... il n'existe plus mais n'est pas encore enterré.

Cette politique a ainsi été l'occasion d'expérimenter ces mesures de déréglementation : notation, autonomie des chefs d'établissements, attaque sur les statuts via le Préfet des études, le clientélisme dans le recrutement ...

Cela, **la CGT Educ'action** ne l'accepte pas. Elle revendique, au contraire, une réelle **politique ambitieuse pour l'Éducation prioritaire afin de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin.**

Pour les élus CAPA de la **CGT** EDUC'ACTION
François QUINCHEZ